



Syndicat CGT des Personnels Actifs et Retraités de la Ville de Lille, Hellemmes et Lomme

Hôtel de Ville, 3ème pavillon, entresol
place Augustin Laurent - 59033 LILLE Cedex - Tél/Fax : 03 20 49 51 45
Mail : cgtmairielille@yahoo.fr - Site Web : www.cgt-villedelille.com

LE SERVICE PUBLIC *territorial*
C'EST UN *bien* PUBLIC

Lille, le 24/06/2022

Monsieur Martin DAVID - BROCHEN
Adjoint au maire aux ressources
humaines et aux relations sociales

Objet : Préavis de grève CGT L.H.L. du jeudi 30 juin au mercredi 31 août 2022

Monsieur l'adjoint au Maire,

Salué.e.s pour leur engagement auprès de la population Lilloise, Hellemmoise et Lommoise pendant le printemps dernier, force est de constater que les agent.e.s les plus précaires de la collectivité ont très vite été oubliés. Alors que les premiers départs de congés s'effectuent, ils subissent des suppressions et allègement de congés, l'inégalité face à l'octroi et au montant des heures supplémentaires et des mauvaises conditions de travail qui aggravent les difficultés sociales.

La CGT L.H.L. vous alerte depuis de nombreux mois sur les conséquences dans le secteur public et à la ville de Lille, D'Hellemmes et de Lomme d'une dégradation de l'emploi, des conditions de travail et de la perte de confiance des personnels envers leur administration... Il est nécessaire de garantir, et ceci à long terme, des politiques publiques fondées sur l'intérêt général et la réponse aux besoins sociaux. **Et pour cela, il importe de rompre avec les politiques d'austérité et d'abandonner la logique comptable dans les politiques publiques.**

Les agent.e.s publics de tout statut ne veulent pas d'un retour au monde d'avant et comptent bien porter leurs revendications afin de ne plus revivre une telle situation.

La pandémie confirme et a confirmé ce que la CGT dénonce depuis longtemps, à savoir que nos services publics, et notamment notre système de santé et de service auprès des populations, sont sous tension permanente et souffrent gravement. L'absence de protection pendant plusieurs mois, l'absence de consignes claires des directions, la rentrée qui s'effectue avec de fortes inégalités dans le traitement des équipements de protection, tout cela démontre que toutes les leçons de la crise n'ont pas été retenues.

En effet, les secteurs aux contacts des usagers emploient plusieurs centaines de travailleurs·euses sous statut public ou privé.

Leur impact est déterminant culturellement, socialement et économiquement.

Ils/elles contribuent favorablement au débat sur l'environnement et favorisent les liens qui font société. Ils/elles sont aussi vecteurs d'émancipation et représentent une formidable opportunité de développement économique.

De ce fait, ils/elles participent au bien-être de nos concitoyens.

Ces travailleurs·euses sont multiples, gestionnaires, administratifs, techniciens, professeurs, médiateurs, animateurs, ... Ils/elles animent divers projets, services et établissements scolaires et de soins, MJC, médiathèques, écoles de musique, d'arts et de sports, accueils tout public, médiation sociale, culturelle ou environnementale, activités adaptées, ...

Ce pour le bien-être de la population des crèches aux personnes âgées dans les Ehpad et à domicile. Pourtant, faute de financements publics à hauteur des réels besoins, ces métiers sont trop souvent méconnus, méprisés, dévalorisés, précarisés mais aussi très mal rémunérés.

Ce d'autant que les personnes qui animent ces projets au quotidien subissent la précarité en temps partiels imposé, en horaires hachés de plusieurs coupures et des salaires qui les placent trop souvent en dessous du seuil de pauvreté.

De plus, métiers particulièrement féminisés, ce secteur d'activité est l'objet d'un enjeu particulier en termes d'égalité femmes/hommes. Cette réalité portant atteinte concrètement aux conditions d'accueil et de prise en charge des publics dont une majorité de mineurs.

Pour toutes ces raisons et en conséquence, un manque d'attractivité, il est donc de plus en plus difficile de recruter des personnels expérimentés, formés ou seulement motivés, ... d'où pour nos secteurs des difficultés et une pénurie croissante de recrutement ?

De par cette interpellation, notre intention est donc :

1. D'attirer votre attention sur ce secteur trop souvent invisibilisé !
2. De connaître quel soutien vous apporteriez aux revendications des agent.e.s ?
3. De quelles mesures concrètes vous pourriez porter dans notre collectivité sur nos revendications pour qu'elles obtiennent enfin reconnaissance ?

La CGT L.H.L. prend une fois de plus ses responsabilités en déposant un préavis de grève de 0 h à 24 h pour les journées suivantes :

du jeudi 30 juin, du 1er juillet 2022, du 2 juillet 2022, du 3 juillet 2022, du 4 juillet 2022, du 5 juillet 2022, du 6 juillet 2022, du 7 juillet 2022, du 8 juillet 2022, du 9 juillet 2022, du 10 juillet 2022, du 11 juillet 2022, du 12 juillet 2022, du 13 juillet 2022, du 14 juillet 2022, du 15 juillet 2022, du 16 juillet 2022, du 17 juillet 2022, du 18 juillet 2022, du 19 juillet 2022, du 20 juillet 2022, du 21 juillet 2022, du 22 juillet 2022, du 23 juillet 2022, du 24 juillet 2022, du 25 juillet 2022, du 26 juillet 2022, du 27 juillet 2022, du 28 juillet 2022, du 29 juillet 2022, du 30 juillet 2022, du 31 juillet 2022, du 1er août 2022, du 2 août 2022, du 3 août 2022, du 4 août 2022, du 5 août 2022, du 6 août 2022, du 7 août 2022, du 8 août 2022, du 9 août 2022, du 10 août 2022, du 11 août 2022, du 12 août 2022, du 13 août 2022, du 14 août 2022, du 15 août 2022, du 16 août 2022, du 17 août 2022, du 18 août 2022, du 19 août 2022, du 20 août 2022, du 21 août 2022, du 22 août 2022, du 23 août 2022, du 24 août 2022, du 25 août 2022, du 26 août 2022, du 27 août 2022, du 28 août 2022, du 29 août 2022, du 30 août 2022, et du 31 août 2022 pour l'ensemble des agent·es de la collectivité de Lille, d'Hellemmes et de Lomme et pour les salarié·es relevant de la partie privée de notre champ de compétence.

La CGT L.H.L. reste toujours plus déterminée, et avec les agent·es et salarié·es de son champ fédéral et local portent les revendications suivantes :

- Le dégel du point d'indice et son augmentation minimum immédiate de 10% et son indexation sur l'inflation;
- Le rattrapage de toutes les pertes accumulées depuis 12 ans par des compensations indemnitaires;
- La réaffirmation de la valeur du point comme élément essentiel du traitement et du calcul de la retraite ;
- L'augmentation immédiate des pensions et des retraites ;
- L'arrêt des suppressions de postes et fermetures des services publics, la réouverture de services publics et sociaux de proximité pour répondre aux besoins des populations dans une organisation équilibrée et écologiquement responsable des territoires, le réengagement financier de l'État dans le financement des services publics ;
- Le recrutement massif d'emplois statutaires et l'ouverture des postes nécessaires et l'augmentation de 10% minimum des effectifs de la collectivité;

- L'arrêt de tout processus d'augmentation du temps de travail, sa réduction à 32h par semaine soit 10% de temps de travail en moins, et en premier lieu le rétablissement de tous les accords sur le temps de travail passés avant 2001 ;
- Le départ à la retraite à taux plein à 60 ans maximum. Ainsi que :
 - Pour l'abrogation de la loi de transformation de la Fonction publique dans sa totalité et dans toutes ses déterminations, ce qui passe par l'annulation des ordonnances qui en sont issues ;
 - Pour l'abrogation de la loi 3DS, dont la « différenciation » des droits est l'objectif principal
 - Pour une stricte égalité des salaires entre les femmes et les hommes ;
 - Pour en finir avec l'état d'urgence dit sanitaire et ses mesures liberticides et coercitives ;
 - Pour la défense et le renforcement des services publics locaux et l'arrêt de tous les processus de privatisation ;
 - Pour l'abrogation du jour de carence

La CGT L.H.L. revendique :

- Une réelle revalorisation des salaires dans les métiers de l'animation, dans le secteur public comme le secteur associatif (+15 %)
- Une réelle reconnaissance de des métiers et leurs technicités, de des qualifications, et de leurs utilités sociales, pour lutter contre des conditions de travail qui mettent en danger personnels et usagers (*taux d'encadrement non respectés et dangereux, amplitudes horaires déroatoires, coupures multiples*)
- Des budgets de fonctionnement à la hauteur des besoins des actrices et acteurs de terrain,
- La titularisation automatique (dans le public) et la CDIisation des animatrices et animateurs,
- Un taux d'encadrement **de 1 pour 8** (moins de 6 ans) et **1 pour 12** (plus de 6 ans)
- Le Supplément familial soit applicable aux non titulaires et alloué à toutes et tous
- La prise en charge des frais de transport domicile-lieu de travail soit appliquée de droit avec un rattrapage en lien avec l'article 50 de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte.

Nous restons disponibles pour nous en entretenir, et vous prions d'agréer, Monsieur l'adjoint au Maire, de recevoir l'expression de nos salutations syndicales.

Pour le Syndicat CGT LHL

Pierre HERBAUX

**Copie à Martine AUBRY – Maire de Lille
A Roger VICOT – Maire de Lomme
A Franck GHERBI – Maire d'Hellemmes**